

Communiqué de presse

26.10.2017



Accélérer la collaboration entre l'économie sociale et solidaire et la transition énergétique L'ADEME s'engage avec le Conseil National des CRESS et Emmaüs France

A l'occasion du lancement de la 10^{ème} édition du mois de l'Économie sociale et solidaire organisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME signe 2 accords-cadres avec Emmaüs France et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRESS) pour soutenir l'innovation sociale et économique de la transition écologique et énergétique.

Economie circulaire, économie solidaire

L'actuel Programme national de prévention des déchets 2014-2020 s'inscrit dans **la volonté de mettre en œuvre une transition vers le modèle d'économie circulaire et notamment sur les questions d'allongement de la durée de vie des produits, de réparabilité, d'éco-conception, ou la mise en place de systèmes de consigne, de collectes préservantes**¹. La loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte (LTECV) réaffirme le principe du **réemploi et de la réparation comme une des priorités en matière de gestion** des déchets.

Avec le CNCRESS : 5 domaines de collaboration

Le Conseil National des CRESS est le lieu de concertation permanente et de ressources des CRESS, les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Il a pour but d'animer, promouvoir, défendre et représenter les CRESS.



Les acteurs de l'ESS sont engagés de longue date dans la transition écologique, en particulier dans les domaines de l'économie circulaire et de la transition énergétique, où ils montrent les plus-values de l'innovation sociale et de l'ancrage territorial. Le réseau des CRESS a enclenché depuis un an et demi une dynamique nationale visant à faire de la transition écologique un thème structurant de son action sur les territoires. Cette démarche a rencontré l'intérêt de l'ADEME, consciente de la plus-value que l'ESS peut apporter à la mise en mouvement de la société civile autour de la transition écologique et énergétique.

Cette rencontre se traduit par un partenariat de trois ans (2018-2020), objet d'un accord-cadre construit autour de cinq domaines de collaboration :

- **mutualisation** des compétences techniques (sur le réemploi, l'achat responsable, la commande publique, etc.) et organisationnelles des CRESS ;
- **observation** pour mieux connaître les acteurs de l'ESS intervenant dans le champ de l'économie circulaire et de la TEE (panoramas et base de données) ;
- **valorisation**, communication et essaimage des initiatives et bonnes pratiques dans le secteur de l'ESS ;

¹ Modèle de collecte qui permet d'exploiter et d'augmenter le potentiel de réemploi et réutilisation des biens collectés

- **partenariats** structurants avec les acteurs publics et privés de la TEE ;
- **dynamique** nationale de mobilisation du réseau.

Avec Emmaüs France : 4 domaines de collaboration

Emmaüs, association phare de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France à fort ancrage territoriale, a axé son travail de lutte contre l'exclusion en intervenant notamment sur le secteur du réemploi et de la réutilisation. De son côté, l'ADEME, dans ses orientations stratégiques, réalise une veille active permettant de détecter les signaux faibles et les démarches novatrices, et d'autre part, intègre les innovations sociales dans ses programmes d'intervention et veille à intégrer leurs potentialités dans ses visions prospectives.



C'est donc tout naturellement que les deux acteurs ont souhaité se rapprocher pour développer l'innovation et promouvoir ses nouvelles économies, alliant modèle économique viable, solidarité et écologie. L'accord-cadre a pour objectif de mettre en place des partenariats autour d'actions communes en lien avec la TEE et l'économie circulaire pour la période 2018-2020.

Cet accord-cadre, qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'ADEME en matière de soutien à l'innovation et de préparation de l'avenir de la TEE, porte sur 4 domaines de collaboration :

- **Professionaliser et faire monter en compétence** des acteurs en vue de sécuriser l'activité de réemploi, et développer une collecte qualitative ;
- **Innover, expérimenter et essayer.** Il s'agit d'explorer de nouveaux champs d'innovation en lien avec les thématiques du réemploi et de la réparation dans les territoires ;
- **Promouvoir le réemploi au cœur de la consommation responsable** en multipliant les canaux de promotion du recours au réemploi pour s'équiper en biens de consommation (campagnes nationales « Ça suffit le gâchis », etc...) ;
- **Elaborer une stratégie** visant à sécuriser et développer les activités de réemploi (sur un plan économique et organisationnel, notamment via les filières REP), car ce modèle est encore fragile.

Pour en savoir plus

- [Site du CNCRESS](#)
- [Site de Emmaüs France](#)
- [Mois de l'Economie sociale et solidaire](#)
- [Retrouvez l'#ESS sur Twitter](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr ou suivez-nous sur [@ademe](#)